temps de paix telles que celles auxquelles nous nous attendions en temps de guerre pour nos soldats. Il n'est pas nécessaire d'être soi-même ancien combattant pour récompenser nos soldats. La situation actuelle fournit au premier ministre une magnifique occasion de nous montrer qu'il peut avoir la même détermination que celle dont faisaient preuve les soldats canadiens en 1939 en face de dangers physiques.

Si les seuls dangers auxquels le premier ministre doit faire face sont des dangers politiques, il devrait être prêt à témoigner de qualités de commandement et à exiger d'un cabinet et d'un Conseil du Trésor réticents l'approbation des améliorations proposées à la législation des anciens combattants. Je le défie personnellement d'imposer sa volonté au cabinet. S'il donne son approbation aux mesures qui amélioreraient le sort des anciens combattants, peu de ministres, peu de membres du Conseil du Trésor, peu de députés ministériels s'y opposeraient, mais l'approuveraient plutôt.

Tous les députés ayant fait partie du comité des affaires des anciens combattants sont unanimes à dire que ces améliorations arrivent bien tard. Pour que les gens ne pensent pas qu'avec le comité des affaires des anciens combattants, je tente de m'attribuer le seul crédit de la connaissance du triste sort de nos anciens combattants, je me hâte d'ajouter que la Légion canadienne s'est chargée de cette magnifique campagne en faveur de camarades tués au combat et de ceux qu'ils ont laissés derrière eux. Si de nombreuses rebuffades pouvaient décourager certaines personnes, l'organisation des anciens combattants d'Hong-Kong aurait abandonné depuis longtemps. Elle a fait preuve de la même détermination dans le déroulement de cette campagne en faveur de leurs frères et d'autres personnes dans le besoin que leurs camarades d'autrefois. Elle a fait des efforts héroïques pour que le nécessaire soit fait.

Je manquerais à mon devoir si je n'appréciais pas les efforts et l'aide du docteur Richardson, qui a présenté un rapport magnifique sur les anciens combattants de Hong-Kong. A mon avis, son rapport n'aurait pas été nécessaire si l'article 70 de la loi avait servi convenablement. Il a documenté les maux dont la plupart de ces gars-là ont souffert, maux telle l'avitaminose, ce qui veut dire, en langage de tous les jours, qu'ils mouraient lentement de faim. Ce rapport superbe nous a donné l'occasion de faire ce qu'il fallait, car il nous a signalé clairement les besoins très précis de ce groupe d'hommes.

En apprenant que les anciens combattants de Hong-Kong bénéficieraient d'une mesure législative particulière, j'ai été grandement réconforté. Nous y avons consenti à l'unanimité au comité, dans la mesure où nous pouvions parler au nom de tous les députés à la Chambre, disant que nous n'opposerions en rien cette mesure législative. En outre, nous nous sommes réjouis de ce que les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires des anciens combattants et du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social aient su exactement ce qu'il fallait à ces anciens combattants. Nous reconnaissons depuis des années, à l'unanimité, que ces anciens combattants devraient faire l'objet d'une attention toute spéciale, et que nous devrions réserver des sommes d'argent considérables pour les aider. Il faut leur donner une plus grande priorité.

Au Canada, nous n'avons pas de régime pour récompenser un homme de son courage. Nous lui remettons, [M. Bigg.]

lorsqu'il le mérite, un simple ruban rouge. Mais l'homme qui porte ce simple ruban rouge, je songe ici à la Croix Victoria, la plus grande récompense qu'on puisse remettre à nos héros, dira sans doute que les actes d'égale bravoure sont nombreux qui n'ont jamais été signalés. A mon avis, la meilleure façon de récompenser nos héros, c'est d'étudier de nouveau, et rapidement, notre législation sur les anciens combattants, en vue de récompenser ceux qui nous ont servis si bien lorsque nous étions dans le besoin, et de nous occuper de leur femme et de leur famille; car, dans bien des cas, ils ont souffert encore plus que les soldats dont la camaraderie soutenait le moral et qui se soutenaient dans leur épreuve jusqu'à la mort.

M. Murray McBride (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, il me semble que si un député voulait mettre en délibération une motion apte à prouver à tous les Canadiens qu'il nous est possible, à la Chambre des communes, en dépit de nos orientations diverses sur bien des questions politiques, d'atteindre un degré étonnant d'unanimité, il ne saurait faire mieux que de choisir la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui. De fait, la motion fait honneur à son parrain. Elle est de celles que je m'empresse d'appuyer.

J'aimerais commenter une chose dont on n'a pas fait mention aujourd'hui dans les nombreux discours éloquents sur les divers aspects de la question à l'étude. A cause de notre culture, ceux d'entre nous qui ne sont pas anciens combattants ont tendance à être gênés lorsqu'on mentionne la question des affaires des anciens combattants. Ils estiment qu'en quelque sorte les non-vétérans devraient se taire et laisser la discussion des affaires des anciens combattants aux professionnels, à ceux qui ont l'expérience de la guerre. Je dirais donc à la Chambre qu'un argument plausible milite en faveur de la contrepartie. Le voici: il me paraît que les Canadiens devraient être heureux de n'avoir pas été témoins d'un conflit majeur depuis la guerre de Corée et de ne pas voir se renouveler sans cesse le flot des anciens combattants. C'est une bonne chose de ne pas être dans l'entreprise des fabricants de vétérans.

Deuxièmement, il me paraît aussi que les Canadiens devraient être très heureux de ce que les jeunes gens et les jeunes femmes parvenus à l'âge adulte dans les années qui ont suivi la sconde guerre mondiale veuillent épauler et appuyer tous les anciens combattants. Comme d'autres députés qui ont pris la parole cet après-midi, j'en suis. J'ai la bonne fortune d'appartenir à une région de l'est de l'Ontario pourvue d'un grand nombre de légions. A vrai dire, il y en a sept dans ma circonscription. Je connais personnellement plusieurs anciens combattants et ils me tiennent au courant de l'opinion qui prévaut à l'intérieur du cercle.

A l'égard des remarques qui ont été prononcées dans les discours antérieurs aux miens, je déclare énergiquement que je fais miens les propos de chacun des participants au débat. Le premier député qui ait fait mention du sujet que je vais aborder était, je crois, le député de York-Sunbury (M. MacRae). D'autres ont aussi traité le sujet. Je suis aussi d'avis que les anciens combattants de Hong-Kong ont droit à une considération spéciale. Ils ont des droits particuliers et on ne saurait trop le répéter.

Leurs conditions de vie sont plus difficiles que celles des anciens combattants qui ont reçu un traitement différent.